



le loubéjournal

n° 4

décembre 2022

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL

LE MOT DU MAIRE

A ST MICHEL LOUBEJOU comme dans toutes les autres communes de France, les sujets de discussion au quotidien tournent autour du prix de l'énergie, du prix des biens de consommation et aussi de la pénurie d'énergie.



Le conseil municipal a jugé plus raisonnable d'envisager toutes les mesures à prendre pour maîtriser le budget de la commune qui doit aussi faire face à l'augmentation du tarif du gaz et de l'électricité mais aussi et surtout pour apporter sa contribution à économiser les énergies : électricité, eau, gaz, et pour limiter notre production de CO₂.

La première mesure est de limiter la consommation d'électricité en supprimant l'éclairage public là où il n'est pas indispensable. Nous garderons entre 2 et 5 points lumineux notamment pour protéger nos enfants aux abords de l'école et des abris bus.

Pour contrer les émissions de CO₂, nous plantons dès que possible des arbres. Nous avons pris l'option de reverdir la place de l'église, d'y installer un arbre pour mettre à l'abri de la chaleur l'école de manière la plus naturelle possible.

Si vous avez d'autres idées, qui soient raisonnables en termes de coût et faciles à mettre en œuvre, vous pouvez venir à la mairie nous rencontrer le mardi et le vendredi après midi pour échanger sur ce sujet.

Chacun à son niveau peut participer à protéger notre environnement, je sais que déjà beaucoup d'entre nous faisons au quotidien les gestes nécessaires et je les en remercie, il ne faut rien lâcher, plusieurs petits efforts vont produire de grands effets.

Cette année, nous allons normalement pouvoir nous rencontrer dès le mois de janvier pour les traditionnels vœux du nouvel an et pour partager la galette. Nous vous communiquerons la date ultérieurement.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, pensez à vous, prenez soin de vous et aussi des autres.

SÈCHERESSE ET BÂTIMENTS

L'été particulièrement chaud et sec que nous avons vécu cette année a eu des conséquences sur certains bâtiments. Des administrés nous ont signalé l'apparition de fissures sur leurs maisons. Des dossiers ont été constitués auprès de la mairie. Compilés, ils seront transmis en début d'année à la préfecture accompagnant une demande de déclaration de la commune en état de catastrophe naturelle. La décision relève d'un arrêté ministériel.



Si la démarche aboutit, les dégâts pourront être pris en charge par les assurances. Pour constituer un dossier le plus étayé possible, nous demandons à toutes les personnes

qui ont constaté des dégradations sur leurs constructions de prendre contact avec la mairie.

FACTURES D'EAU 2022 : ENCORE DES QUESTIONS....

Le fractionnement de la facturation de l'eau en deux étapes : les abonnements au printemps et la consommation en automne avait soulevé un certain nombre de questionnements chez les usagers du réseau, auxquelles nous avons répondu.



Ces dernières semaines certains se sont étonnés de ne pas recevoir de note pour leur consommation. Cela concerne les compteurs ayant enregistré moins de 10 m³. En effet, le Trésor Public ne recouvre pas les montants inférieurs à 15 €. Les abonnés concernés seront donc facturés l'année où leur consommation cumulée sera suffisante pour dépasser ce montant. Nous n'avons donc oublié de facturer personne ...tout autant que nous attendons que personne n'oublie de s'acquitter !

PROGRAMME VOIRIE

La hausse des matériaux impacte directement le prévisionnel voirie de CAUVALDOR, ce qui se traduit pour notre commune par une diminution de 19 % du métrage de voirie rénovée annuellement. Nous perdons 87 ml, il nous reste 456 ml/an au lieu des 543 précédemment octroyés. La commune disposant de 16191 ml de voirie communale il faudra 35 ans pour renouveler l'ensemble de nos routes ! Nous restituons en 2023 à la commune de FRAYSSINHES 184 ml qu'ils nous avaient cédés cette année pour réaliser la totalité de la route de Lagineste. Le solde théorique est de 272 ml (456 moins 184) à réaliser l'an prochain. Compte tenu que les fossés sont déjà currés et les bas côtés préparés, la longueur effective sera légèrement supérieure :

- Route de la Rivière côté Prudhomat depuis la départementale 19 sur une longueur de 210 ml

- Route de la Rivière côté Saint Céré depuis la départementale sur une longueur de 100 ml

Pour 2024 et 2025 nous avons prévu de refaire la route de Larouquette depuis le stop jusqu'au Pech Lacombe sur une longueur de 876 ml avec deux possibilités

- Exécuter les travaux en une fois avec le prêt de 420 ml par une autre commune.

- Les fractionner en deux tranches en 2024 et 2025.

Actuellement nous sommes en train de transférer à CAUVALDOR la fin de l'impasse des Brunets (105 ml) et l'impasse des Laurières (105 ml aussi) et on récupère la partie revégétalisée de la place de l'Église soit l'équivalent de 60 ml de voirie.

Pour l'entretien courant et la préparation du point à temps, CAUVALDOR nous alloue chaque année la somme de 350,28 euros en fourniture d'enrobé, de grave émulsion et de calcaire 0-20 calculée au prorata du métrage linéaire de la commune.

FOSSÉS À LAROUQUETTE



Nous avons fait curer les fossés drainant la plaine vers la Bave par l'entreprise Sébastien Bouat après dérasement des bas côtés. Les chemins communaux VC112, VC 322 et VC111 sont concernés.

Il nous reste à faire faire l'hydrocurage sur l'ensemble des buses par l'entreprise Beynat Roche.

PONT SUR LA BAVE

Suite à la détérioration du seul pont de la commune au niveau de la route de la Rivière à LAROUQUETTE, il est prévu que l'entreprise PADIRAC intervienne pour effectuer la remise en état de la balustrade de sécurité. Ces travaux sont pris en charge par l'assurance du responsable du sinistre qui a eu la courtoise honnêteté de se signaler à la mairie.

PLACE DE L'ÉGLISE



La place entre l'église, le château d'eau et l'école constitue un terre-plain de quelques centaines de m² goudronné, aux fonctions peu définies : arrêt de bus pour l'éco-

le élémentaire, stationnement complémentaire, parvis pour l'église, circulation entre le garage à vélo et l'école... et c'est à peu près tout.

Les racines des arbres ont soulevé le revêtement et sa nécessaire réfection posait la question du maintien de ces derniers, qui assurent l'ombrage sur les façades de l'école. Après avis du CAUE et débat en conseil municipal, nous avons décidé de remplacer le bitume par de l'herbe et de n'en conserver que le nécessaire au stationnement des cars et à la circulation des piétons pour l'école, l'accès du corbillard devant l'église et les mouvements des fidèles.

La protection des classes contre les rayons du soleil d'après midi sera renforcée grâce à un arbre supplémentaire.

Pour garantir une circulation sereine et sûre des écoliers aux abords de l'établissement, nous avons choisi d'implanter un personnage réfléchissant figurant un enfant sur le bas-côté prêt à traverser au passage piétons, destiné à induire un réflexe de prudence chez les automobilistes.



Nous reconsidererons aussi l'éclairage de cette zone pour garantir la visibilité aux heures de fréquentation par faible luminosité.

STOP À LAROUQUETTE



Voici maintenant quelques mois que la traversée de Larouquette est rythmée par un stop. L'effet recherché était de réduire la vitesse sur la traversée de l'agglomération. Nous pouvons observer que l'objectif est atteint. Autre conséquence, les riverains constatent que le trafic semble avoir diminué. Un peu de tranquillité légitimement obtenue pour les habitants !

PUBLIC

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour expliquer notre décision d'optimiser la consommation d'électricité et de limiter la production de CO₂, voici quelques éléments qui nous ont aidés à prendre la décision la plus pertinente :

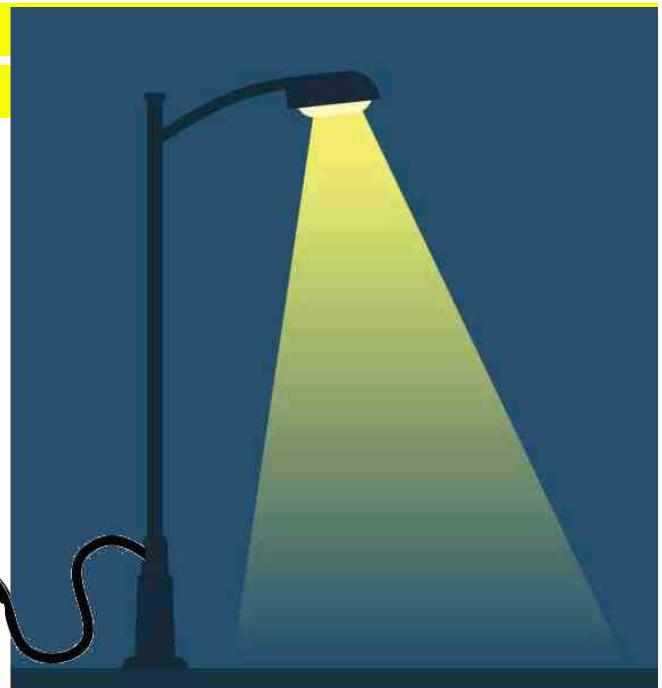
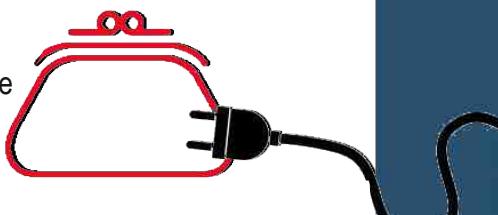
LA RÉGLEMENTATION

Aucune réglementation ne prescrit un éclairage public obligatoire : contrairement à certaines idées reçues, l'éclairage n'est pas obligatoire.

L'ENVIRONNEMENT

L'éclairage public est de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes,

- Il entraîne un gaspillage énergétique
- Il empêche l'observation du ciel nocturne
- La pollution lumineuse est, avec les pesticides, l'une des principales causes du déclin des insectes.



LA FACTURE

Au niveau de la France globalement, la facture énergétique est estimée entre 400 à 500 millions d'euros par an. L'éclairage public constitue pour les communes, 23 % de la facture globale d'énergie et 38 % de la facture d'électricité.

L'éclairage public et les enseignes publicitaires représenteraient ainsi 1 à 2% de la consommation électrique en France soit 4% des émissions de gaz à effet de serre.

À SAINT MICHEL

Quelques chiffres sur le coût de la consommation et de la maintenance :

En 2023 et après (en prenant en compte près de 50 % d'augmentation de la facture électrique prévue en 2023) :

- Sans changement : on garde les 58 points lumineux actuels : soit 3900 euros (conso) + 1232 euros pour la maintenance
 - Avec maîtrise de notre éclairage public : on garde entre 2 et 5 points lumineux soit 300 euros (conso) + 85 euros (maintenance)
- Cependant notre installation est obsolète et doit être refaite en totalité, il faudrait équiper avec des luminaires LED et rénover les 10 armoires de commande.

Comparatif réseau complet / réseau partiel	Réseau refait en totalité : 66 points	Réseau restreint à 5 points lumineux
Mise aux normes des armoires	2500 €	600 €
Démontage des points lumineux	1740 €	1740 €
Rénovation des points lumineux	8400 €	750 €
Total	12640 €	3090 €

LA SÉCURITÉ DES BIENS

80 % des cambriolages ont lieu le jour et pour les 20 % restants, aucune différence n'est observée que la lumière soit allumée ou pas.

Pour choisir ce qui doit rester, il faut quand même prendre en compte plusieurs données objectives : circulation et degré de fréquentation des lieux, configuration, dangerosité ou non, nuisances lumineuses.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal du 15 décembre a délibéré à l'unanimité en faveur de la suppression de l'ensemble des points d'éclairage public sur la commune. Pour des raisons de sécurité quatre zones feront exception

- accès à l'école (pour laquelle une étude technique est en cours)
- zones d'arrêt de bus scolaire, au bourg et à l'abri de la Croix Blanche
- zone entre la salle des fêtes et la zone de loisirs
- mairie

Les plages de fonctionnement seront les suivantes

- le matin, de 7h au lever du jour
- le soir

le soir	Hiver à compter du changement d'heure	Été à compter du changement d'heure
2 points arrêt de bus	de la tombée de la nuit jusqu'à 19 h	de la tombée de la nuit jusqu'à 19 h
3 points (mairie et route de Lugineste)	de la tombée de la nuit jusqu'à 22 h	de la tombée de la nuit jusqu'à minuit

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le PCS est un support d'action en cas d'événement majeur.

Son élaboration a débuté dès 2013 et nécessite aujourd'hui une nouvelle phase d'actualisation.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Il se présente sous la forme d'un document qui :

> Identifie et décrit les risques

- Inondation
- Rupture de barrage
- Feu de forêt et incendie
- Mouvement de terrain
- Aléas climatiques
- Risques sanitaires
- Pollutions



> Organise les opérations de secours sur la commune.

> Décrit la commune et la situe dans son environnement.

> Recense les ressources matérielles, publiques et privées en termes de véhicules, équipements, hébergements.

> Identifie les ressources humaines.

> Établit un poste de commandement communal.

> Liste des « relais de quartiers » ; ce sont des habitants volontaires, formés, qui s'engagent à l'alerte de la population et à son encadrement lors des opérations de sauvegarde ou de secours, selon l'aléa.

> Détaillé le champ d'action de chaque acteur.

Une prochaine réunion publique présentera le PCS et appellera à candidature pour actualiser la liste des relais de quartier.

DÉCLARATION FONCIÈRE

Comme nous le rappelions dans une précédente édition toute intervention sur le foncier bâti dès lors que cela concerne l'aspect extérieur ou les surfaces est soumise à autorisation et doit donc faire l'objet d'une déclaration en mairie. Une commission composée d'élus et de citoyens est chargée de contrôler que ces règles sont bien respectées, notamment pour l'établissement de la taxe foncière qui rappelons-le est la principale ressource des communes.

Il a pu arriver que certaines réalisations, quelle qu'en soit la raison, aient pu échapper à cette phase administrative. Si vous êtes concerné, vous voudrez bien vous rapprocher de la mairie pour régulariser votre situation de manière amiable.

LOGEMENTS COMMUNAUX



La locataire a donné son congé le premier novembre. Le bâtiment nécessitant des travaux de rénovation importants, nous avons choisi de le conserver vacant. A minima, la toiture doit être repaire et l'isolation renforcée. Nous en profiterons pour mener une réflexion sur le devenir de l'ensemble des surfaces situées à l'étage de la salle des fêtes.

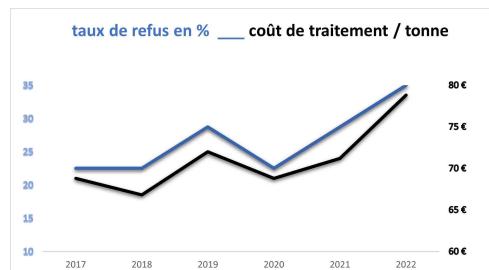
TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGERES

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est la contribution prélevée par la collectivité (en ce qui nous concerne CAUVALDOR) en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers. Son taux est calculé en fonction des dépenses prévisionnelles pour obtenir un budget à l'équilibre. Deux groupes de facteurs influent sur son montant, ils sont étroitement intriqués.

1) Les coûts de collecte et de traitement

- **Non recyclables** (ordures ménagères, refus de tri*, encombrants déposés en déchetterie) : **171€ HT la tonne**.

- **Recyclables** : **72 € HT la tonne** en 2021. Mais le tarif varie notamment en fonction de la qualité du tri à la source : le **taux de refus** mesuré en centre de tri le conditionne. En 2022, nous sommes passés dans la tranche maximale.



2) Le tonnage et la nature des déchets collectés

- Non recyclable

9620 T ont été collectées. De fortes marges de progrès sont possibles pour réduire ce tonnage : en effet, 65 % du contenu de la « poubelle noire » pourrait être trié pour un traitement à coût moindre (recyclage) ou nul (compostage)



Recyclable
Dépôt en déchetterie
Compostable
Compostable (ou consommer !)
Limiter leur emploi au profit de produits durables
Reste non valorisable

- Recyclable

- Réduire les quantités à traiter : favoriser les produits les moins emballés, le vrac. Laisser les suremballages dans les commerces (qui s'acquittent d'une contribution spécifique).

- Réduire les coûts de traitement : soigner le tri à la source en respectant au mieux les consignes.

Compte tenu de l'augmentation du coût des produits pétroliers (carburant, pneumatiques) grêvant les frais de collecte et de redistribution des déchets vers les lieux de traitement en France ou à l'étranger et de celui nécessaire au retraitement, la TEOM a vocation à augmenter. **Notre attitude vis à vis de nos propres déchets est seule à pouvoir tempérer cette hausse.**

*refus de tri : part des déchets déposés dans les conteneurs de recyclables qui seront séparés au cours des opérations de tri au centre de Saint Jean Lagineste et voués à l'enfouissement ou à l'incinération.


**RPI Prudhomat– St Michel Loubéjou
Effectifs prévisionnels rentrée 2023**

CM2	7
CM1	4
CE2	11
CE1	13
CP	11
Grande section	17
Moyenne section	18
Petite section	12


FINANCEMENT TRAVAUX ÉGLISE

Au printemps 2021, nous avons préparé deux demandes de subventions, qui nous ont été accordées, au département et à Cauvaldor, afin de nous aider à supporter financièrement les travaux à réaliser pour l'entretien de l'église : la révision de la toiture, le remplacement d'un battant de cloche, l'automate de la sonnerie et la réfection du vitrail Saint Jean.

Le remplacement du battant s'est d'abord effectué, puis le vitrail, l'horloge et enfin la toiture, ce trimestre dernier juste après la tempête, qui a entraîné l'augmentation du coût des travaux, mais l'assurance nous a accordé le remboursement de la différence (hors franchise).

Montant des travaux	: 11 479 €
Subvention Cauvaldor	: 1 500 €
Subvention Département	: 887€
Remboursement assurance	: en cours

Le câblage électrique entre le boîtier de commande et le clocher étant très ancien, cela pose quelques problèmes de fonctionnement, en cours de résolution.

PLUi-H

Le plan local d'urbanisme intercommunal intégrant le programme local de l'habitat est un document de planification territoriale. Il permet de planifier l'aménagement du territoire de manière cohérente pour répondre aux besoins des habitants, permettre le développement local tout en respectant l'environnement.

A partir d'un diagnostic, des enjeux forts pour l'aménagement du territoire sont déterminés en matière d'habitat, de paysage, d'espaces publics, de commerces, d'agriculture, de développement de zones industrielles et artisanales en lien avec l'ensemble des lois qui régissent l'urbanisme opérationnel.

Rappel de la loi climat et résilience du 22 août 2021 où l'objectif est d'accélérer la transition écologique pour atteindre à l'horizon 2050 le « zéro artificialisation nette des sols ».

Une étape intermédiaire a été définie entre 2021 et 2031 où notre commune devra diminuer de moitié sa consommation d'espaces naturels. Cette étape indispensable pour la réussite de notre PLUi-H devra s'inspirer et justifier dans son projet, respect de cette nouvelle évolution en matière d'urbanisme telle que la prise en compte des enjeux agricoles et environnementaux. Ce préalable aura pour but de réduire l'artificialisation des sols.

Nous avons reçu une esquisse de la part de CAUVALDOR pour commencer à mettre en œuvre et faire des propositions d'urbanisation. Nous devons la retourner annotée de nos critiques et propositions avant le 31 janvier 2023.

Le projet est prévu d'être arrêté en octobre 2023 pour une approbation et mise en service en juin 2024.

CHAUFFAGE DE L'ÉCOLE

Dans le souci de réduire les quantités d'énergie consommées et par voie de conséquence contrôler la facture énergétique, sans réduire le confort nécessaire au bon déroulement des journées de classe, nous faisons évoluer l'installation de chauffage de l'école en la dotant d'une régulation centralisée. Nous espérons une économie substantielle en restreignant les périodes de chauffe aux plages de fonctionnement effectif de l'école. Nous étudierons dans le même esprit l'opportunité de remplacer les blocs d'éclairage fluo par des pavés LED.

INAUGURATION DE L'AIRE DE JEUX

Vendredi 23 septembre 2022, après de deux années de restriction cause Covid, le Conseil Municipal avait invité les habitants de la commune à partager un moment convivial. Plus de 150 habitants ont répondu présents.

Lors de son discours, Marie-Hélène Cantarel, la maire, a rappelé l'importance de l'élection d'un conseil municipal, qui « permet de garder l'identité de la commune, de définir les orientations pour les années à venir, d'entendre les administrés à travers les conseillers, de mettre en œuvre les consignes de l'état et il permet surtout de travailler pour le bien de la Collectivité ».



Ce fut aussi l'occasion d'inaugurer la nouvelle aire de jeux : une balançoire « nid d'oiseau » et un tourniquet ont été installés près de la salle des fêtes. Les cages de but, le filet de volley et la table de ping-pong

sont toujours en place pour les plus sportifs. Le terrain de foot a été réduit permettant l'installation d'un grand portique en bois, de tables de pique-nique et la plantation de 11 arbres destinés à ombrager cet espace. Ces arbres sont symboliques puisqu'ils sont au nombre de 11, comme les 11 conseillers municipaux de St Michel Loubéjou (ils remplacent le traditionnel mai).

Cet espace est régulièrement pris d'assaut par les enfants et leur famille, qui se plaisent dans notre tranquille bourg.

La soirée s'est poursuivie autour d'un apéritif dînatoire pendant lequel les habitants ont pu échanger avec le « nouveau » conseil municipal.



MARCHE D'OCTOBRE ROSE SUR ST MICHEL

Chaque année, le mois d'octobre se pare de rose pour communiquer et récolter des fonds au profit



de la Ligue contre le cancer, pour son programme de dépistage du cancer du sein. Parmi ses nombreuses actions organisées dans

le cadre d'Octobre Rose, le centre social et culturel Robert Doisneau proposait, samedi 22 octobre, une marche sur les sentiers de notre commune. Plus de 200 marcheurs ont profité de cette randonnée commentée par Florent Guinot, guide des montagnes. Plusieurs parcours étaient proposés au départ du bourg puis amenant les marcheurs jusqu'à Bazou, Poujoulas, Puymule, Pech Lacombe jusqu'au retour par Lagineste. Un ravitaillement en fin de parcours clôturait ce bel après-midi de solidarité.



LIEN SOCIAL SÉNIORS

Depuis juillet 2022, le département déploie la plateforme OGENIE qui centralise les initiatives locales en faveur du lien social des séniors. Elle a vocation de recenser

Les actions des structures lotoises en faveur des séniors (visites de convivialité, sorties culturelles, excursions touristiques, initiations à l'informatique, solutions de mobilité, etc...)

Identifier les personnes en situation de solitude et d'isolement social qui pourraient bénéficier de leurs actions par le biais d'une plateforme numérique accessible à ceux susceptibles de repérer des personnes en situation d'isolement (aides à domicile, pompiers, gendarmes, facteurs, professionnels de santé, commerçants, voisins, etc...)

En cours de développement, elle est d'ores et déjà consultable et prendra toute son ampleur en 2023.

ogenie
Groupes SOS

LOT
LE DÉPARTEMENT

Votre département s'engage pour le lien social des seniors

www.ogenie.fr

Qui sommes-nous ? Nos services Ressources Connexion

LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS SOUHAITE DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE

LE CLUB DE PETANQUE LA BOULE DE ST MICHEL COMMUNIQUE :

C'est après le congrès départemental de pétanque que voici notre calendrier de la saison à venir.

Nous devons effectuer nos licences pour 2023 et attendre du CD 46 le calendrier de nos championnats à venir.

Nous étions cette année 25 licenciés, les entraînements sont le mercredi après-midi le vendredi après-midi et le dimanche après-midi.

Pour les concours du secteur nord voir le calendrier qui sera imprimé et distribué aux licenciés.

Pour St Michel nous organiserons 4 Concours : le 04 mai Doublettes Vétéran, le 16 juillet Triplette challenge Bonnal & Laborie 3 concours, le 18 aout Doublettes nocturnes et le 7 septembre Doublettes vétérans.

Début de saison championnats départementaux au calendrier proposé, les équipes s'inscrivent ou pas.

Nos résultats de cette année l'équipe 1 des Vétérans conserve sa place en 3^{ème} division, l'équipe 2 est en 5^{ème} division l'équipe senior du championnat des clubs monte pour 2023 en 2^{ème} division après une très bonne saison en 3^{ème} division.

Nous comptons faire peut être comme festivités la poule farcie, le vide grenier et l'aligot en octobre avec le concours de tous nos jeunes joueurs du CDC et c'est à l'étude.

Voici le programme schématisé de la boule de Saint Michel.

L'ATELIER DE JANY

Tous les jeudis après-midi en période scolaire nous nous retrouvons autour d'activités diverses : couture, mosaïque, broderie, sculpture d'argile,etc...

L'Atelier est un lieu de convivialité, d'échange et de partage de savoirs.

Nous sommes quatorze adhérentes dont une nouvelle venue habitant Saint Michel. Toute personne désirant nous rejoindre sera la bienvenue.